

FICHE SIGNALÉTIQUE



Product: Baseline™ Linemarker
Version: 2.3
Date de révision: 2/19/2024

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Les noms de produit: Base Line™ Linemarker

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur:

Nom de société du fournisseur: Columbia River Carbonates

Adresse: 300 N. Pekin Road,
Woodland, WA 98674

Téléphone: (360) 225-6505

Numéro de téléphone en cas d'urgence: (360) 225-6505

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisation recommandée: Marquer de ligne

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Cancérogénicité: Catégorie 1A

Élément d'étiquette SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Déclarations sur les risques: H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

Déclarations sur la sécurité:

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention:

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée

Effets potentiels sur la santé

Cancérogénicité:

IARC

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

Silice, cristallin (quartz) CAS-No. 14808-60-7

NTP

Le Report on Carcinogens (rapport sur les substances cancérogènes) du NTP liste la silice cristalline (taille respirable) en tant que cancérogène reconnu pour les êtres humains.

FICHE SIGNALÉTIQUE



Product: Baseline™ Linemarker
Version: 2.3
Date de révision: 2/19/2024

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange: Substance

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No.	Typical composition (%)
Carbonate de calcium naturel	1317-65-3	95 -100%
Silice cristallin (quartz)	14808-60-7	0.4%

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation: Conduire la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou d'émanations provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardé : Aucun connu

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair: Non inflammable

Moyens d'extinction appropriés et: inappropriés Ce matériau n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Produits de combustion dangereux: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Des mesures doivent être prises pour minimiser et protéger contre la poussière en suspension dans l'air pendant les opérations de nettoyage, y compris l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire si nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage: Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

FICHE SIGNALÉTIQUE



Product: Baseline™ Linemarker
Version: 2.3
Date de révision: 2/19/2024

SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger: Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Conditions de stockage sûres: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Matières à éviter: Ne pas entreposer près des acides.

SECTION 8 – MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Carbonate de calcium naturel	1317-65-3	TWA (Poussière totale)	15 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	NIOSH REL
Silice cristallin (quartz)	14808-60-7	TWA (fraction de poussière inhalable)	0.05 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (fraction de poussière inhalable)	0.05 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	0.025 mg/m3	ACGIH
		TWA (fraction de poussière inhalable)	0.1 mg/m3	OSHA P0
		TWA (fraction de poussière inhalable)	10 mg/m3 / %SiO ₂ + 2	OSHA Z-3
		TWA (fraction de poussière inhalable)	250 mppcf / %SiO ₂ + 5	OSHA Z-3

Équipement de protection individuelle

Contrôles techniques appropriés : Utiliser avec une ventilation adéquate pour réduire l'exposition à la poussière

Protection respiratoire: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Protection des mains remarques: En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection

Mesures d'hygiène: Pratiques générales d'hygiène industrielle

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: poudre
Couleur: blanc
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif : Non pertinent
pH: 8.5 - 9.5, Concentration: 100 g/l (20 °C) Méthode: DIN-ISO 787/9
Point/intervalle de fusion: > 800 °C
Décomposition: Se décompose sous son point de fusion.

FICHE SIGNALÉTIQUE



Product: Baseline™ Linemarker
Version: 2.3
Date de révision: 2/19/2024

Point de congélation : Sans objet. Le produit est un solide
Point/intervalle d'ébullition: Décomposition: Se décompose sous son point d'ébullition.
Point d'éclair: n'a pas de point d'éclair
Inflammabilité (solide, gaz): Ce produit n'est pas inflammable
Taux d'évaporation : Sans objet
Pression de vapeur: Sans objet
Densité de vapeur : Sans objet
Gravité spécifique (Densité relative): 2.71 g/cm³
Viscosité : Sans objet
Solubilité dans l'eau: 0.014 g/l (20 °C, 1,013 hPa)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Sans objet
Température d'autoinflammation: Sans objet
Température de décomposition: > 600 °C
Limite d'explosivité, supérieure: limite d'inflammabilité supérieure
Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure: limite d'inflammabilité inférieure
Sans objet

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Stabilité chimique: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses: Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Aucune décomposition si utilisé comme indiqué.
Réagit avec les acides. Il forme le dioxyde de carbone (CO₂). Cela déplace l'oxygène de l'air dans des espaces fermés. (danger d'asphyxie).

Conditions à éviter : Aucune donnée disponible

Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique peut produire de l'oxyde de calcium et du dioxyde de carbone.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation : La poussière en concentrations élevées peut irriter le système respiratoire. Fréquent l'inhalation de poussières sur une longue période augmente le risque de développer pneumoconiose.

Une exposition à long terme à des poussières de silice cristalline respirables peut provoquer des lésions pulmonaires (silicose). Le CIRC et le NTP ont déterminé que la silice cristalline inhalée à partir de sources professionnelles peut provoquer le cancer chez l'homme. Le risque de blessure dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation due à l'abrasion mécanique.

Contact avec la peau : Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Ingestion : Peut provoquer une irritation. Il ne s'agit pas d'une voie d'exposition attendue.

FICHE SIGNALÉTIQUE



Product: Baseline™ Linemarker
Version: 2.3
Date de révision: 2/19/2024

Symptômes liés aux chartes physiques, chimiques et toxicologiques:

Symptômes : Inconnu

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 orale (Rat) >5,000 mg/kg

Composants:

Carbonate de calcium naturel:

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 orale (Rat) >5,000 mg/kg

Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme:

Corrosion/irritation cutanée: Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Légèrement irritant en raison de l'abrasion mécanique

Sensibilisation cutanée ou respiratoire: La poussière en concentrations élevées peut irriter le système respiratoire. Fréquent l'inhalation de poussières sur une longue période augmente le risque de développer pneumoconiose.

Une exposition à long terme à des poussières de silice cristalline respirables peut provoquer des lésions pulmonaires (silicose). Le CIRC et le NTP ont déterminé que la silice cristalline inhalée à partir de sources professionnelles peut provoquer le cancer chez l'homme. Le risque de blessure dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité sur les cellules germinales
donnée non disponible

Cancérogénicité

Composants:

Silice, cristalline (quartz):

Cancérogénicité – Évaluation: Résultats positifs des études épidémiologiques chez l'homme (par inhalation)

IARC

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

Silice, cristallin (quartz) CAS-No. 14808-60-7

NTP

Reconnu comme agent cancérogène pour le corps humain

Silice, cristallin (quartz) CAS-No. 14808-60-7

Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles

STOT – exposition répétée

Composants:

Silice, cristalline (quartz):

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Poumons

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE SIGNALÉTIQUE



Product: Baseline™ Linemarker
Version: 2.3
Date de révision: 2/19/2024

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10,000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues:	NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 75 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 200 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Composants:

Carbonate de calcium naturel:

Toxicité pour les poissons:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10,000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 200 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Silice, cristallin (quartz):

Toxicité pour les poissons:	Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:	Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les algues:	Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les microorganismes:	Aucune toxicité à la limite de solubilité

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité: Sans objet

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Carbonate de calcium naturel:

Coefficient de partage (n - octanol/eau) Sans objet

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone :	Réglementation: 40 CFR Protection of Environment; Part 82 Protection of Stratospheric Ozone – CAA Section 602 Class I Substances Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.
--	---

FICHE SIGNALÉTIQUE



Product: Baseline™ Linemarker
Version: 2.3
Date de révision: 2/19/2024

Information écologique supplémentaire:

À l'état solide, ces minéraux sont une partie importante des roches de la surface de la terre. Ils sont dissous dans un état naturel et indispensable des eaux naturelles. Ces minéraux ne sont pas biodégradables. Les effets négatifs sur l'environnement devraient donc être exclues. Quelques restrictions sont à faire quant à l'effet défavorable que pourraient avoir sur les organismes aquatiques les suspensions concentrées de ces minéraux dans les eaux naturelles (perturbations de la microflore et de la microfaune dans les sédiments avec, en conséquence, un effet négatif pour l'existence des organismes aquatiques supérieurs).

Composants:

Carbonate de calcium naturel:

Résultats de l'évaluation PBT:
et vPvB

Substance PBT (persistante, bio-accumulable et toxique) non classée
vPvB (très persistante à fort potentiel de bio-accumulation) non classée

SECTION 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

D'un point de vue des déchets, ce produit n'est pas considéré comme dangereux et peut-être être éliminé comme déchets solides conformément aux règlements fédéraux, États, provinces et les applicables.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Internationale

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Risques selon l'OSHA: Produit cancérigène

EPCRA – Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers:

Risque aigu/chronique pour la santé

SARA 302:

Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302

SARA 313:

Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air:

Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

FICHE SIGNALÉTIQUE



Product: Baseline™ Linemarker
Version: 2.3
Date de révision: 2/19/2024

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).
Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance chimique dangereuse inscrite à la table 116.4A de la section 311 de la loi sur la protection de l'eau des États-Unis (Clean Water Act).

Ce produit ne contient aucune substance chimique dangereuse inscrite à la table 117.3 de la section 311 de la loi sur la protection de l'eau des États-Unis (Clean Water Act).

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

California Proposition 65:



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris respirable de la silice cristalline, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

TSCA:

Ce produit est principalement de carbonate de calcium naturel qui est listé sur l'inventaire du TSCA US EPA sous calcaire, CAS # 1317-65-3. En outre, tous les autres ingrédients et/ou auxiliaires technologiques sont également sur l'inventaire du TSCA.

DSL:

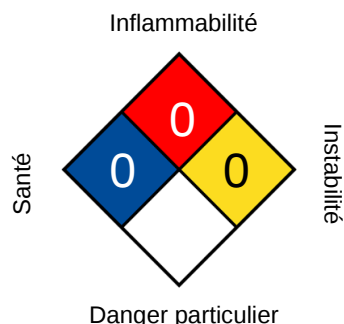
En vertu de son statut de "substance présentes dans la nature", sol calcaire est considéré comme être sur la liste intérieure canadienne. En outre, tous les autres ingrédients et/ou auxiliaires technologiques sont également sur la liste intérieure.

CONEG:

Étant dérivé de minerai de calcaire, ce produit peut contenir des traces accessoire d'origine naturelle des métaux. Toutefois, aucun métal n'est ajoutés intentionnellement et ce produit est conforme à l'exigence de la CONEG de < 100 ppm de Cd, Cr + 6, Pb et Hg.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

NFPA:



Préparé par le groupe de Support technique

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.